

INSCRIPTIONS ALSH DU MERCREDI - ANNEE 2021/2022



MODE D'EMPLOI

Pour inscrire votre ou vos enfant(s) aux accueils de loisirs du mercredi organisés au cours de l'année scolaire 2021/2022, vous avez la possibilité de choisir l'une des solutions ci-dessous.

RAPPEL : Vous pouvez inscrire votre enfant, tout au long de l'année, au fur et à mesure de vos besoins, jusqu'au jeudi 8 h de la semaine précédente sur le Kiosque famille.

Inscription aux ALSH du mercredi :

✓ via une fiche de réservation

- Complétez, signez et retournez la fiche de réservation pour chacun de vos enfants à la Direction de l'éducation
Adresse postale : Mairie de Saint-Herblain – Direction de l'éducation, BP 50167, 44802 Saint-Herblain cedex
- Ou déposez directement votre dossier à la Direction de l'éducation – 47 bis avenue de la Baraudière – 44800 Saint-Herblain

Cette fiche de réservation doit nous parvenir **au plus tard 10 jours avant la date d'inscription souhaitée**. Pour davantage de souplesse au niveau des réservations ALSH, utilisez Kiosque famille, délais de réservations plus courts.

Toute fiche de réservation aux ALSH, adressée par e-mail, sera refusée. Pour la gestion dématérialisée des inscriptions aux ALSH, utilisez Kiosque famille. Merci

✓ En ligne sur kiosque famille

- Connectez-vous à : www.kiosquefamille.saint-herblain.fr
- Sélectionnez la rubrique « S'inscrire à une activité »
Etape 1 : Choisissez l'activité souhaitée sous le nom de votre enfant
Etape 2 : L'enfant est automatiquement inscrit sur l'ALSH correspondant à son école
Etape 3 : Réservez les journées d'accueil en sélectionnant les jours dans le calendrier
- Consultez la rubrique « Suivre mes demandes » pour suivre le traitement de votre dossier

Ultérieurement, en fonction de vos besoins et sans aucune validation de nos services, vous pourrez rajouter tout au long de l'année des journées supplémentaires, modifier ou annuler vos réservations jusqu'au jeudi 8 h de la semaine précédente, dans la rubrique « Modifier mes réservations ».

Consultez l'ensemble de vos réservations ALSH dans la rubrique : « Visualiser mon calendrier de réservations ».

Annulation d'une réservation ALSH du mercredi : Les annulations sont possibles uniquement en ligne sur Kiosque famille jusqu'au jeudi 8 h de la semaine précédente. Passé ce délai toute réservation est définitive et sera facturée.

Attention :

- **Pour que votre enfant puisse avoir accès aux accueils de loisirs, vous devez avoir au préalable constitué le dossier enfant 2021/2022** (Fiche enfant 2021/2022 dûment complétée, signée et mentionnant la date de DT Polio), **auprès de la direction ou sur kiosque famille** (Rubrique « S'inscrire à une activité »). **La mise à jour du dossier enfant pour l'année scolaire est obligatoire. Aucune réservation ne sera possible sur kiosque famille et ne sera traitée par nos services si le dossier n'est pas à jour.**
- **Pour inscrire son enfant à une activité organisée par la Ville, la famille doit être à jour du règlement de ses factures**